

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

ORIENTATIONS POUR LA CORRECTION BACCALAURÉAT 2008 Série S

Consignes et indications de correction.

Les consignes générales, ainsi que les consignes propres à chaque exercice sont extraites de la circulaire parue au BO n°12 du 7 février 2004, des documents d'accompagnement de l'épreuve, en ligne sur Eduscol et du texte d'orientation de l'Inspection générale d'histoire et géographie de décembre 2006.

Elles figurent en italique à l'intérieur des encarts.

Les indications de correction, adaptées à chaque sujet, sont en caractère droit.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat des séries générales a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les savoirs et les notions des programmes, connaissances fondamentales pour la compréhension du monde contemporain, la formation civique et culturelle du citoyen.

Elle permet aussi d'évaluer les compétences acquises tout au long de la scolarité secondaire, en particulier la capacité du candidat à traiter et hiérarchiser des informations, à développer un raisonnement historique ou géographique, selon les formes d'exposition écrites ou graphiques proposées par les différentes parties de l'épreuve.

En cela, l'épreuve d'histoire-géographie concourt également à apprécier la qualité de l'expression écrite du candidat, ainsi que la maîtrise de son jugement par l'exercice critique de lecture, analyse et interprétation de documents de sources et de natures diverses.

Évaluation et notation

L'évaluation de la copie de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes : de 0 à 20. La répartition des points, 12 pour la première partie et 8 pour la seconde, peut guider les correcteurs.

PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE : HISTOIRE

Compositions :

La composition doit permettre au candidat de faire la preuve de ses connaissances tout en les situant dans un questionnement.

En histoire comme en géographie, les productions graphiques (schéma(s)...) que le candidat peut réaliser à l'appui de son raisonnement, en fonction du sujet et de ses choix, seront valorisées.

Le correcteur évalue :

- la compréhension du sujet ;
- la maîtrise des connaissances privilégiant les approches synthétiques et les notions centrales du programme ;
- la capacité à organiser un plan ou une démonstration autour de quelques axes répondant au questionnement initial ;
- la pertinence des exemples d'appui et des productions graphiques. Ces dernières seront valorisées dans la notation ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

○ **Composition d'histoire 1 :**

La guerre froide 1947-1991

Le cadre du sujet et la problématique

Le libellé du sujet reprend les termes exacts du programme en série S (7 ou 8 heures).

Le sujet ne doit donc pas être déroutant pour les candidats. Son ampleur interdit toute attente d'exhaustivité de la part des correcteurs. Ce qui importe est d'abord la capacité du candidat à présenter les caractéristiques majeures de cette période de confrontation entre deux modèles idéologiques, confrontation qui est un conflit sans guerre directe entre les deux Grands malgré de nombreuses crises

Le plan est libre. Ce qui suit n'est donc pas une proposition de plan, mais constitue la déclinaison de grands thèmes qui composent le sujet.

Le sujet est borné par deux dates qu'il convient de définir : l'année 47 n'est pas le début de la confrontation mais en est une étape décisive. La période s'achève par la disparition de l'URSS, en décembre 1991. À travers sa composition, le candidat mettra en évidence une périodisation de la Guerre froide qui voit se succéder des pics (comme entre 1947 et 1953 ou en 1961 - 1962) et des moments de relâchement des tensions qui ne constituent pas pour autant des périodes de paix.

La nature de la Guerre froide réside dans l'opposition à l'échelle planétaire de deux modèles idéologiques, aggravée par le risque nucléaire qui fige les camps en deux blocs organisés par des accords politiques, militaires et économiques. S'il est important que les candidats définissent ces deux modèles idéologiques, on n'attendra pas d'analyse de leurs évolutions propres.

L'opposition entre les deux Grands se manifeste par des crises qui se produisent pour l'essentiel aux limites des blocs et servent à les figer. On n'attendra pas du candidat – que ce soit en S ou en L/ES – un catalogue de ces différentes crises.

L'évocation d'au moins une crise, emblématique de la période, devrait néanmoins figurer dans la composition.

○ **Composition d'histoire 2 :**

La France dans le monde sous la V^e République

Le cadre du sujet et la problématique

Le libellé du sujet reprend l'intitulé du programme ; 3 à 4 heures de cours y sont consacrées. Il ne peut donc pas surprendre les candidats. Son ampleur interdit cependant toute attente d'exhaustivité de la part des correcteurs. Ce qui importe est d'abord la capacité du candidat à montrer que sous la V^e République, la France aspire à continuer à jouer un rôle international de premier plan malgré la disparition de son empire colonial.

Le plan est libre, il peut être chronologique ou thématique. Ce qui suit n'est donc pas une proposition de plan, mais constitue la déclinaison de grands thèmes qui composent le sujet :

- les constantes de la politique étrangère française (politique d'indépendance nationale (défense, diplomatie...), mais ancrage dans le camp occidental, rôle de la France dans la construction européenne)
- le rôle de la France dans les institutions internationales (ONU...)
- sa place dans les échanges mondiaux (internationalisation de l'économie à l'échelle européenne et mondiale)
- les différentes formes de la présence française dans le monde (disparition de l'empire colonial, présence militaire, francophonie, multinationales françaises...).

On n'attendra pas un exposé exhaustif, ni un commentaire de la chronologie proposée, mais le candidat devra s'appuyer sur des exemples judicieux et bien ciblés.

Étude d'un ensemble documentaire

L'étude d'un ensemble documentaire doit permettre au candidat de faire preuve de sa capacité à construire une réflexion cohérente en réponse au sujet posé, à partir d'un ensemble de documents et de ses connaissances. L'étude d'un ensemble documentaire nécessite une certaine culture sur le sujet, un regard critique sur les documents du dossier, une capacité à sélectionner des informations et à les mettre en perspective. De plus, l'ensemble des documents ne peut prétendre couvrir tous les aspects importants de la question posée. Les connaissances du candidat sont donc indispensables pour répondre de manière pertinente aux questions de la première partie, comme elles le sont pour rédiger la deuxième partie

Pour la première partie, le candidat répond à des questions, cinq au maximum. C'est un exercice à part entière qui aide le candidat à analyser l'ensemble documentaire. Les questions n'appellent pas, généralement, de réponses très longues. On attend que ces réponses soient concises, qu'elles comportent les

notions, les faits et les informations nécessaires et qu'elles soient rigoureusement rédigées.

Pour la deuxième partie, le candidat utilise les différentes formes d'information à sa disposition (réponses aux questions, autres informations contenues dans l'ensemble documentaire, connaissances personnelles). Il rédige une réponse organisée distinguant, dans des paragraphes différents, les grandes idées répondant au sujet. La deuxième partie n'est en aucun cas une synthèse des seules informations repérées dans les documents du dossier. Cette réponse organisée comprend une ou deux phrases introductives et une ou deux phrases conclusives. Il est hors de question de pénaliser des candidats qui feraient une introduction et une conclusion plus étoffées. La rédaction de cette deuxième partie de l'étude d'un ensemble documentaire ne comporte pas de limite de volume. Mais il est à conseiller aux candidats de ne pas consacrer un temps excessif à l'ensemble de l'exercice qui est prévu pour être réalisé en 2h 30 à 3 h.

Chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation.

Le correcteur évalue :

- la capacité à répondre avec exactitude et concision aux questions posées en faisant preuve d'esprit critique ;
- la capacité à répondre à la problématique du sujet en une réflexion organisée, associant les connaissances personnelles et les informations prélevées dans les documents composant l'ensemble documentaire ; on sanctionnera à cet égard la seule reprise des informations des documents, ou, a contrario, le simple récit du cours ignorant l'exploitation des documents ;
- l'aptitude à lire et à interpréter un ensemble documentaire, à identifier, croiser, hiérarchiser, contextualiser, les informations prélevées dans les divers documents ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

Bien que la notation soit globale et exclue l'élaboration d'un barème détaillé, chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation (on peut conseiller au correcteur de considérer que la réponse aux questions compte pour 40% environ dans l'appréciation d'ensemble de l'exercice et que la réponse rédigée au sujet intervient environ pour les 60% restant).

Étude de l'ensemble documentaire :

La colonisation et le système colonial français entre le milieu du XIX^e siècle et la fin des années 1930 : quelles caractéristiques ?

L'étude de cet ensemble documentaire s'inscrit dans la deuxième partie du programme, *colonisation et indépendances*, plus précisément dans le premier thème, *la colonisation européenne et le système colonial*. Correspondant à 4 ou 5 heures de cours, ce thème englobe la période qui va du milieu du XIX^e siècle aux années 1960.

Première partie : questions

1. Quels sont les arguments de Jules Ferry pour défendre la politique coloniale de la France à l'époque (document 1) ?

J. Ferry développe trois types d'arguments :

- des arguments économiques : ouverture de nouveaux débouchés pour les produits industriels.
- des arguments humanitaires et civilisateurs : les « races supérieures » ont un devoir de civiliser les « races inférieures ».
- des arguments politiques : la France doit développer une politique de conquêtes coloniales pour rester une grande puissance.

2. À l'aide du document 2, présentez et expliquez la diversité des modes d'administration de l'empire colonial français en 1939.

Colonie, protectorat et mandat : en 1939, l'empire colonial français présente une grande diversité de modes d'administration de ses territoires, révélatrice du pragmatisme avec lequel la France adapte le statut imposé aux territoires dominés : les **colonies** sont administrées directement par la métropole tandis que les **protectorats** (Maroc, Indochine) conservent une certaine autonomie administrative et leur souverain même si dans la réalité la différence est souvent tenue. Quant aux **mandats**, ils résultent de l'attribution par la SDN, en 1918, de la tutelle provisoire des vainqueurs de la Grande Guerre sur les anciennes colonies allemandes et des parcelles de l'Empire ottoman (la Syrie et le Liban sous mandat français par exemple).

3. À partir des documents 3 et 4, présentez la dimension économique de la colonisation.

Les colonies fournissent des matières premières et des produits agricoles car les Français y développent une économie d'exportation (caoutchouc, cacao, café, fer, cuivre, argent, plomb, vin, fruit, céréales...) ; elles offrent aussi des débouchés pour les industries nationales. L'échange inégal entre métropole et colonies est renforcé par la récession économique des années 1930.

L'affiche du parti communiste dénonce la domination et l'exploitation économiques dont est victime la population coloniale : les colonies sont donc considérées comme des réservoirs de main d'œuvre « bon marché » enrichissant les colons et la métropole au prix de la misère des colonisés.

4. Quelle politique défend Maurice Viollette et pour quelles raisons (document 5) ?

Maurice Viollette veut accorder le droit de vote à un nombre restreint de musulmans algériens ; il s'agit de tenter de réformer le système colonial en prévoyant l'assimilation de l'élite algérienne grâce à son accès à la citoyenneté. Pour lui, cette mesure est nécessaire du fait de « la formidable loi du nombre » en faveur des « indigènes » et de leur participation accrue à la vie économique et intellectuelle. Il récuse l'argument d'une supériorité raciale (« le décret de je ne sais quelle divinité raciale ») qu'il prête aux colons pour ne pas partager la souveraineté de l'Algérie.

5. Quelles attitudes différentes envers les peuples colonisés apparaissent dans les documents 1, 4 et 5 ?

Les attitudes envers les peuples colonisés sont contradictoires :

- Racisme : « devoir des races supérieures de civiliser les races inférieures ».
- Impérialisme économique et/ ou militaire.
- Exploitation économique et humaine.
- Politiques limitées d'assimilation et d'intégration.

Deuxième partie : réponse organisée

Le sujet et les questions de la première partie peuvent aider le candidat à organiser sa réponse rédigée. Différentes organisations, chronologiques ou thématiques, peuvent être choisies. Elles permettront d'aborder les thèmes majeurs du phénomène de la colonisation et les principales étapes de son histoire :

- L'expansion coloniale, surtout à partir des années 1870 si l'on excepte l'Algérie, qui joue sur différents mécanismes : volonté humanitaire et civilisatrice, ambitions stratégiques et affrontements des nationalismes, développement du capitalisme et révolution industrielle, suprématie scientifique et technologique à la fin du XIX^e siècle.
- La géographie de l'empire français vers 1939 à travers les grandes étapes de sa construction qui permettent de comprendre la diversité des modes d'administration.
- La période proprement gestionnaire de l'empire après la pacification et les principaux partages de la période 1890-1914 puis la redistribution issue de la Première Guerre mondiale : politique plutôt étatique et assimilatrice pour la France, mise en valeur des colonies au service de la métropole, exploitation...

DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE : GÉOGRAPHIE

Croquis de géographie

À partir de ses connaissances et en réponse à un sujet donné, le candidat réalise un croquis de géographie accompagné d'une légende organisée.

Le correcteur évalue :

- *la pertinence de la légende au regard du sujet proposé (sélection, organisation, hiérarchisation des informations et mise en relation des phénomènes représentés) ;*
- *l'exactitude des informations figurant sur le croquis, leur localisation et la précision de la nomenclature ;*
- *la qualité des choix de représentation graphique ;*
- *la cohérence et la lisibilité de l'ensemble croquis/légende.*

Il est rappelé que la nouvelle épreuve ne comporte plus une explication de la légende.

- **Croquis de géographie 1 :**

Des Nord et des Sud

Le sujet porte sur la première partie du programme, « Un espace mondialisé » et plus précisément sur « Les centres d'impulsion et les inégalités de développement ».

Ce sujet très classique ne peut surprendre le candidat. Il permet de vérifier qu'il maîtrise une typologie spatiale de l'inégal développement à l'échelle mondiale.

Quelques éléments que l'on peut attendre dans ce croquis :

- Un tracé pertinent de la limite Nord/Sud
- Une hiérarchisation des pays du Nord (pays riches de la Triade distingués des PECO)
- La diversité des pays du Sud (les PMA, les NPI, ...)

Bien que l'intitulé du sujet n'y invite pas explicitement, on peut aussi trouver des éléments cherchant à exprimer cartographiquement les flux entre les ensembles régionaux puisqu'ils sont le résultat des contrastes de développement et de la DIT.

On valorisera les croquis ayant su apporter les nuances nécessaires dans la diversité actuelle des contrastes de développement.

- **Croquis de géographie 2 :**

L'organisation du territoire des États-Unis

Ce sujet s'inscrit dans la deuxième partie du programme de géographie, *Les trois grandes aires de puissance dans le monde*, plus précisément dans le thème 1 consacré à *l'Amérique du Nord*. Il reprend littéralement une partie du commentaire du programme « on étudie l'organisation du territoire des États-Unis ».

Ce sujet très classique ne peut surprendre le candidat. Il permet de vérifier qu'il maîtrise bien la notion d'organisation du territoire, fondamentale en géographie. Certains candidats se contenteront d'un découpage du territoire en quatre ou cinq grandes régions, d'autres proposeront, en plus de cette typologie, des facteurs d'explication ou d'organisation du territoire américain. Ces derniers seront valorisés.

Quelques éléments de réponse :

- **Une typologie des espaces avec leurs caractéristiques**

- Le NE, cœur des EU et centre du monde : espace moteur du pays qui s'appuie sur de grands centres d'impulsion.
- La « sun belt » ou « croissant périphérique » comprenant des régions motrices à forte croissance : Californie, Texas, Floride.
- Les espaces dynamisés par la proximité d'une frontière active : Grands Lacs, Pugetopolis, Mexamérique.
- Des régions à forte potentialité en ressources.
- On valorisera le candidat qui fera apparaître la place particulière de la Californie, un des centres de la nouvelle économie mondiale.

- **Les facteurs d'organisation du territoire (figurés ponctuels et linéaires) :**
 - Les grandes métropoles, notamment celles de rang mondial.
 - Les moyens de communication : axes terrestres, grands aéroports, façades portuaires.
 - Les interfaces avec le monde.